CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E3473** **VALABLE JUSQU'AU** **23/06/2027**

ÉDITÉ LE 20/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1981

Raison sociale : GAMMELIN CONSTRUCTIONS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 10/12/2003
Capital : 60 032

4 CARRER DEL PARDAL
66110 AMELIE LES BAINS PALALDA

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMELIE LES BAINS 81B11
Siret : 320 721 640 00037
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 9223563
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10090136504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10090136504
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 68 39 05 61 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale :
GAMMELIN BRUNO GÉRANT

Site Internet : http://gammelin-construction.fr
E-mail : sarl.gammelin@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 515 499 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	6	22/05/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	22/05/2025
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		22/05/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/04/2026 09:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.